

JULES GERNAERT

Ingénieur

Fondateur de la REVUE GÉNÉRALE COLONIALE

LE CONGO BELGE

LE FOND DU SAC

Suite de
CONGOPHILIE

« Homme politique, M. Chamberlain n'a pas été un homme d'État; il n'avait ni la hauteur de vues, ni les connaissances politiques, ni les idées générales, ni le détachement qui font que l'homme d'État s'élève au-dessus des *considérations mesquines individuelles ou de parti*, qui obscurcissent les questions et sont chères aux esprits étroits et faux. »

L'Étoile Belge, 5 juillet 1914.



BRUXELLES

OSCAR LAMBERTY, ÉDITEUR

70, Rue Veydt (Quartier Louise)

LE CONGO BELGE

LE FOND DU SAC

Suite de CONGOPHILIE

JULES GERNAERT

Ingénieur

Fondateur de la REVUE GÉNÉRALE COLONIALE

LE CONGO BELGE

LE FOND DU SAC

Suite de
CONGOPHILIE

« Homme politique, M. Chamberlain n'a pas été un homme d'État; il n'avait ni la hauteur de vues, ni les connaissances politiques, ni les idées générales, ni le détachement qui font que l'homme d'État s'élève au-dessus des *considérations mesquines individuelles ou de parti*, qui obscurcissent les questions et sont chères aux esprits étroits et faux. »

L'Étoile Belge, 5 juillet 1914.



BRUXELLES

OSCAR LAMBERTY, ÉDITEUR

70, Rue Veydt (Quartier Louise)

DT

661

G 44

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Prolégomènes	7
Pourquoi : « Le Fond du Sac »	9
Le Budget du Congo et..... les herbes de la Saint-Jean	11
La force publique.....	15
L'agriculture.....	16
Les mines.....	19
La main-d'œuvre	20
L'extension des chemins de fer.....	22
La situation financière.....	22
Moins de misanthropie.....	29
« Congophilie ».....	31
La Presse.....	33
Le « Comité financier ».....	47
Conclusions.....	55

PROLÉGOMENES

Si, en lançant cette nouvelle pierre dans la mare aux grenouilles, nous frôlons, de quelqu'éclaboussure, l'un ou l'autre, nous nous en excusons par avancé.

Nous faisons aussi un mea-culpa contrit de ce que notre expression sera parfois incisive, voire quelque peu brutale : mais nous ne saurions nous soustraire à cette nécessité, car il est impérieux d'agir énergiquement et de montrer « toute nue », une situation « gravement avariée » !

La Nation Belge se trouve, face à face, avec un problème d'une importance incommensurable et d'une complexité extrême, dont la solution immédiate s'impose.

Devant la gravité d'un tel état de choses, toutes personnalités disparaissent, il n'existe plus de partis politiques : une préoccupation unique domine, de très haut, l'examen approfondi auquel il est urgent de se livrer : l'intérêt réel de la Belgique !

Aujourd'hui la Belgique se trouve engagée dans une « aventure ». Sa confiance, trop souvent et trop douloureusement... mise à l'épreuve, a disparu.

Le Pays, avec infiniment de raison, s'est désintéressé.

Le Peuple Belge ne consentirait, éventuellement, à prendre en considération qu'un exposé « complet », loyal et précis.

Désormais, il exigera des garanties et des... sanctions !

Elles ont vécu les promesses illusoires, les hypothèses, les approximations, les vaines espérances, les expectatives, les temporisations !

* * *

Pour qu'un exposé de la question coloniale Belge, soit « complet », il faut qu'en l'établissant, on ait tenu compte des considérations internationales.

Il est, en effet, inadmissible que le Congo Belge demeure étranger aux ententes « compensatrices » dont les négociations se poursuivent actuellement entre les Puissances.

La Diplomatie Belge est atteinte de misanthropie aiguë.

Pourquoi ?

Cet isolement opiniâtre constitue un grand danger. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La misanthropie engendre fatalement la suspicion morbide.

Il résulte de cette mentalité regrettable, que personne n'est tenté de dire, tout haut, ce qui se chuchote partout, et ce dont chacun est intimement convaincu.

Telle est la cause du pharisaïsme et de la « veulerie » qui se sont généralisés en Belgique, d'impressionnante façon, et d'où est née la courtisanerie exécrationnelle, à laquelle, parmi tant d'autres bienfaits, nous sommes redevables des folies somptuaires.

Hélas ! Que nous voilà loin de 1830 !

Horum omnium fortissimi sunt Belgae !

Avons-nous donc oublié cet éclatant hommage rendu par César à nos ancêtres, lorsqu'il les déclarait les plus braves des peuples de la Gaule ?

J. G.

Bruxelles, le 4 Juillet 1914.

Pourquoi « Le Fond du Sac »,

Que signifie « Le Fond du Sac »? demandera, *a priori*, le grand public incomplètement initié.

Dans l'espèce, « Le Fond du Sac » signifie trois choses : D'abord, au point de vue financier, que l'on y est arrivé « au fond du sac », et que l'on y a même pratiqué « un trou » béant, à charge, pour les contribuables, de le ravauder avec les déchets de leur « bas de laine ».

Ensuite, au point de vue de notre étude, que, dans l'intérêt absolu de la Nation Belge, nous irons jusqu' « au fond du sac » et en retirerons tous les documents irréfutables qui doivent éclairer la religion de celle-ci et ne lui faire prendre que des décisions conscientes, en parfaite connaissance de cause.

Enfin, cela signifie encore que le « sac » porte un « double fond » sinon plusieurs, que nous mettrons au grand jour, pour éviter à nos compatriotes, des déceptions douloureuses, tardives et irrémédiables.

Le Budget du Congo et... les herbes de la Saint-Jean

Haro sur le baudet !

Quiconque n'émerge pas au budget est un intrus incapable de formuler une opinion *désintéressée* (?) touchant la Colonie.

Cet empêcheur de coloniser... en rond (Oh ! combien !) se fût-il, depuis trente ans, consacré à l'étude des choses coloniales africaines et autres, est un ignare à qui en remonterait le dernier garçon des « Bureaux ».

Admettons, pour un instant, que cette énormité soit Évangile, et cédon la parole à des autorités coloniales indiscutées qui, tout en cherchant « à sauver l'enfant », si possible, se refusent cependant, avec obstination, à « sacrifier la Mère » !

Nous avons cité le « **Groupe d'Études coloniales, de l'Institut de Sociologie** » que domine cette belle et patriotique figure du **Lieutenant Général Baron Donny, ancien Aide de camp du Roi Léopold II.**

Dans un Rapport de cent pages, publié tout récemment, le « **Groupe d'Études Coloniales** » examine, analyse et discute :

1. — Les dépenses de la Force publique.
2. — Les ressources à obtenir par le développement de l'agriculture indigène.
3. — Les ressources budgétaires à obtenir des mines.

4. — La main-d'œuvre au Katanga.
5. — Les causes de la situation financière actuelle. — L'opportunité de l'intervention de la Belgique, et la forme à lui donner.

Ce rapport, empreint d'une grande loyauté, constitue un document de réelle valeur.

Nous en reproduisons les passages saillants.

Dans son « **Examen du Budget du Congo, pour 1914** » le **Lieutenant Général Baron Donny**, déclare notamment :

« — La situation financière de notre Colonie s'aggrave de jour en jour.

— Aujourd'hui la crise a éclaté, indéniable ! Le déficit du budget ordinaire de la Colonie est de plus de 21 millions ! Il est plus que temps de secouer notre apathie. Il faut sonder la plaie et y apporter des remèdes énergiques.

L'examen des budgets coloniaux pour 1914, va nous permettre de juger des causes du déplorable état financier de notre possession africaine.

Mais avant d'y procéder, nous tenons à nous défendre *contre tout reproche de dénigrement.* »

Même ce pionnier de l'œuvre coloniale, vaillant et dévoué entre tous, éprouve le sentiment pénible que, *pour avoir dit la vérité*, il va être attaqué ! Il sent le besoin de se défendre contre le reproche de « dénigrement » qui le guette.

Quo vadis Belgium? Pauvre Belgique !

Et, la tête haute, le **Lieutenant Général**, nonobstant, poursuit :

« Il faut amender la terre et l'ensemencer pour obtenir des récoltes, ou bien s'abstenir de cultiver, si on ne peut, ou ne veut, trouver les ressources suffisantes pour ces premiers travaux.

— On doit prévoir une majoration très considérable du budget ordinaire.

— La diminution totale des recettes de 1914, sur celles de 1913, est énorme ; elle s'élève à 9,966,824 francs.

— Il peut être fallacieux de compter sur la cessation rapprochée de la crise caoutchoutière.

— Les premiers remèdes préconisés contre la crise caoutchoutière, au lieu de procurer une augmentation de recettes, coûteront peut-être quelques nouveaux sacrifices, à la Colonie ; elle souffrirait bien davantage si le commerce de la gomme était à peu près suspendu.

Il faut reconnaître que notre attitude envers les noirs, ne facilite pas la tâche et que cette attitude doit nécessairement se modifier, dans l'intérêt de l'indigène comme dans celui de la Colonie.

Lorsque la Belgique reprit le Congo, on décida, très justement, de faire cesser les abus dont les nègres étaient trop souvent victimes ; mais, comme il arrive presque toujours, *la réaction dépassa ses bornes légitimes*. A une contrainte outrée, succéda une mansuétude qui ne le fut pas moins. Même les étrangers qui parcourent la Colonie, constatent que les indigènes, prenant cette mansuétude pour de la faiblesse, ont, vis-à-vis des blancs, un manque d'égards et de considération, que nulle part ailleurs on ne tolérerait. En Angleterre, notamment, on considère le respect des colonisés envers les colonisateurs comme la sauvegarde d'une possession.

Une des premières conséquences de notre changement d'attitude est la difficulté de percevoir l'impôt, les sanctions permises à l'égard des contribuables récalcitrants étant illusoire.

— Au Congo belge, les distances à un port maritime sont énormes, et, *quelles que soient les réductions de tarifs de transport* auxquelles on peut consentir, certains fruits des plantations seraient grevés de tels frets, que le bénéfice de l'acheteur serait trop minime ; seuls, *peut-être*, le caoutchouc, le cacao et l'arachide feraient exception.

— Le fait que la plantation obligatoire a été décrétée dans la Colonie *allemande* de Samoa, y réussit complètement et y satisfait pleinement les indigènes, suffit pour dissiper tout scrupule.

— Il est indispensable de créer un réseau de communications, routes et chemins de fer, servant de voies d'accès aux grandes installations minières.

Il faut de plus assurer au Katanga, si peu peuplé, une main-d'œuvre abondante.

— L'apport de main-d'œuvre au Katanga doit être examiné d'urgence, en raison des difficultés dont il est entouré. Les blancs, très peu nombreux, exigent des salaires excessifs qui, actuellement, empêchent de les employer comme ouvriers. Les noirs des régions, à climat tropical, de la Colonie, supportent mal les froids des hauts plateaux. Nos

tentatives de recrutement dans les possessions voisines s'y heurteraient sans doute à des oppositions gouvernementales. Enfin, l'emploi de la main-d'œuvre asiatique excite des préventions enracinées et exige de grandes précautions. On voit donc *qu'il faudra du temps* pour bien choisir la décision et préparer sa bonne exécution.

— Ce n'est certes pas en continuant à emprunter sans cesse des sommes énormes, *que le marché financier pourrait d'ailleurs refuser de fournir à une colonie en détresse, que nous sortirons de l'ornière.* »

Le **Lieutenant Général Baron Donny**, envisageant un argument « éventuel » écrit :

« Le Congo fut, avant sa reprise, mis à contribution pour la Métropole : restituons. »

Cependant, se rendant compte de la faiblesse de cet argument, il poursuit :

« — Mais au lieu de se placer sur le terrain brûlant de la restitution, les Pouvoirs publics belges préféreront bien certainement, jetant l'oubli sur un lamentable passé, faire à notre Colonie, à l'exemple de toutes les autres Puissances possessionnées en Afrique, des avances récupérables et sans intérêt. Le Congo alors, dégagé de l'obsession du *gouffre du déficit*, pourra marcher, d'un pas décidé, dans la voie du progrès. Ensuite, les réformes devenues effectives, son budget se trouvera en équilibre.

Toutefois, ce dernier résultat ne sera qu'éphémère, si la mère patrie n'accomplit pas tout son devoir envers sa possession en l'aidant dans *l'énorme mise de fonds à consacrer au réseau ferré.* »

A quelle sommes précises correspondent, demanderons-nous, « des avances récupérables » et « d'énormes mises de fonds » ?

Dans quel délai estime-t-on que « les réformes seront *devenues effectives* ? »

Ces intentions, toute louables soient-elles, exigent l'établissement préalable d'un programme « complet » dont nous nous réservons de tracer le schéma.

Au cours de plusieurs séances, le « *Groupe d'Etudes Coloniales* » analysa et discuta, le budget du Congo, pour 1914.

Le compte rendu de l'une des ces séances porte notamment :

« — Le Groupe s'étant trouvé d'accord pour estimer que, quelles que soient les perspectives d'augmentation des recettes, l'équilibre budgétaire ne pouvant se rétablir *avant plusieurs années*, il y aurait lieu d'examiner l'opportunité d'une intervention financière de la Belgique en faveur de la Colonie, ainsi que la forme sous laquelle cette intervention pourrait se produire. »

1. — Les Dépenses de la Force publique.

A ce sujet, M. le Député **Vandervelde** déclare :

« — Il résulte des indications que j'ai reçues de sources autorisées, que la Force publique totale de notre Congo est à peine suffisante, en ce moment surtout où il faudra étendre la perception de l'impôt à beaucoup de tribus qui en sont encore indemnes. Il importe qu'elles nous voient assez en force pour nous faire obéir. »

Relativement au même objet, M. **Orts**, Secrétaire de Légation, Détaché au Ministère des Colonies, ajouta :

« — Gardons-nous de tirer des conclusions hâtives de la comparaison des forces militaires du Congo et de celles des autres colonies africaines. Ne perdons pas de vue que la défense de ces colonies repose, en ordre principal, sur une marine de guerre dont nous sommes dépourvus. Pour la répression d'une insurrection, les Puissances qui sont nos voisines en Afrique, disposeraient d'un appoint de troupes indigènes tirées d'autres colonies. Dans la même éventualité, cette ressource nous ferait défaut. Ces mêmes Puissances possèdent aussi une armée coloniale européenne dont, dans certaines circonstances graves, les troupes indigènes locales ne constitueraient que le complément.

Voilà pourquoi l'Allemagne et l'Angleterre peuvent se borner à entretenir dans l'Est africain, dans l'Uganda et au Kamerun de sim-

ples corps de police. Au Congo, la question se présente différemment : cette Colonie ne peut escompter, en aucune circonstance, une assistance militaire de la Métropole, ni d'une colonie sœur. »

Cette situation d'infériorité entraînera fatalement de nouvelles charges budgétaires.

2. — Les Ressources à obtenir par le développement de l'Agriculture indigène.

Au cours de la communication faite au **Groupe d'Etudes Coloniales**, le Directeur du Jardin Botanique de l'Etat, **M. de Wildeman**, a formulé les déclarations suivantes :

« — *Avant* de pousser l'indigène vers l'une ou l'autre culture, il faudrait charger des agents techniques et compétents de se livrer à un *premier* inventaire méthodique des ressources spontanées, culturelles du pays.

Il nous faut donc un service central qui doit être en Europe et, en particulier, un service de *documentation*, service capable de fournir des renseignements sur les innombrables expériences tentées dans les régions tropicales.

Il a été *prévu, plus ou moins*, par notre Département agricole, mais *il n'est pas organisé* et le service de renseignements, qui est proposé au Ministère des Colonies, est un service pour colons.

— Les « champs d'essais » pourront, si les conditions sont favorables, devenir le noyau d'écoles pratiques d'agriculture ou d'enseignement professionnel, créations qui auront le meilleur effet sur... *l'enfant ; c'est pour lui que nous devons agir*, car il s'assimilera nos méthodes, plus facilement que l'adulte, ancré dans les idées que lui ont transmises ses ascendants. »

Il résulte de ces déclarations, que **M. de Wildeman** *préconise actuellement* :

1° La création d'un service de documentation prévu, *plus ou moins*, par le Département agricole ; mais *pas encore organisé* ;

2° L'établissement d'un *premier inventaire* méthodique des ressources spontanées culturelles du Congo ;

3° *Après* que ces deux premières étapes seraient franchies, la direction de l'indigène vers l'une ou l'autre culture.

En résumé, *tout est à faire* et c'est, avec beaucoup de raison, que le compétent rapporteur signale que ces mesures, *si les conditions sont favorables*, auront un effet salutaire sur... *l'enfant*, car c'est *pour lui que l'on doit agir* !

En d'autres termes : mises de fonds considérables et rémunération *dubitative*, à échéance extrêmement lointaine.

Accessoirement, nous ne saurions partager l'opinion de M. de Wildeman, quand il suppose que l'enseignement par l'exemple, amènera le noir à employer les méthodes appliquées aux « champs de culture ».

En effet, nous avons constaté personnellement, dans la Petite Russie, où, depuis soixante ans, une colonie allemande pratiquait, avec grand succès, la culture rationnelle, que tous les paysans russes de la région, nullement influencés par l'exemple, continuaient imperturbablement à cultiver péniblement selon les errements séculaires.

Le « noir » serait-il réellement plus pratique et moins routinier que le « moujik » ?

M. de Wildeman poursuit :

« — Rappelons que la cause principale de la *stérilité* des efforts faits au point de vue de l'organisation scientifique de l'agriculture coloniale, se trouve, dans *l'indifférence* avec laquelle l'a considérée jusqu'ici l'administration centrale.

— Avant de produire il faut planter, et plantation et culture demandent des capitaux.

— L'État doit aller plus loin encore, il doit prêter aux indigènes, *gratuitement* ou dans des conditions très favorables, les instruments *coûteux* nécessaires à la préparation du sol et aux soins de culture.

Il doit donc envisager dans son budget, un *poste notable* pour cet objet.

Avant tout, il faut que les gouvernements comprennent bien que

la réorganisation de l'agriculture est actuellement leur premier devoir ; s'ils s'en tiennent aux errements anciens, l'essor des colonies sera *irréremédiablement* arrêté.

Le programme que nous avons esquissé est vaste ; il n'est naturellement qu'un *fragment de l'ensemble* qui devrait constituer la politique coloniale.

Il ne peut être question de l'exécuter en quelques mois ; *sa réalisation coûtera beaucoup d'argent* et nécessitera beaucoup d'énergie et de bonne volonté.

— Avant tout il faut que nous obtenions des tarifs spéciaux pour les produits agricoles, et cela non seulement dans l'intérêt du blanc, mais aussi dans celui de l'indigène.»

En conclusion, de l'avis de personnalités d'une incontestable compétence en matière d'agriculture coloniale, des dépenses *considérables* s'imposent, ainsi que de fortes réductions sur les prix actuels de transports : sacrifices sous toutes les formes et patience inlassable !

Les appréciations que voici, de M. **Camille Janssen**, ancien Gouverneur Général du Congo, ne sauraient être passées sous silence :

« — M. **de Wildeman** a déclaré, et je suis sous ce rapport complètement d'accord avec lui, que les principales ressources de la Colonie doivent provenir de l'agriculture, et il en est ainsi dans presque toutes les colonies tropicales ; certes, nous avons au Congo d'autres richesses à exploiter, mais ces entreprises nouvelles ne touchent pas aussi directement les populations indigènes que les travaux agricoles auxquels elles sont habituées depuis toujours. Les mines seront, je l'espère, une source de richesses dans l'avenir, mais voilà déjà plusieurs années qu'on s'en préoccupe et l'on a investi de grands capitaux dans ces entreprises, sans *qu'un rendement palpable ait encore été obtenu* ; j'ai même été péniblement surpris d'entendre un de nos membres déclarer que nous ne devons rien attendre de sérieux de ce côté avant *quinze ans* d'ici. Et puis, il n'y a pas des mines dans tout le territoire et il faut s'efforcer de faire fructifier les provinces qui en sont dépourvues.

C'est donc l'agriculture qui doit être la principale préoccupation des coloniaux pratiques, mais comment la développer — nous pourrions même dire l'introduire, — dans la Colonie.

— Que faut-il conclure des renseignements et des chiffres que nous

venons de produire? C'est qu'en imitant ce qui s'est fait dans les colonies étrangères voisines, pour activer la productivité des indigènes en matière agricole, nous avons *quelque espoir* d'atteindre des résultats sérieux dans un temps relativement court; nous convenons certes que les milieux et la nature du sol ne sont pas partout les mêmes, mais nous avons peine à croire que les résultats obtenus au Dahomey, en Nigérie, au Lagos, à la Côte-d'Or anglaise et française ou dans le Nyassaland, ne puissent être également obtenus dans notre Colonie du Congo; nous serons peut-être amenés à faire *quelques écoles*, mais elles ne seront guère dispendieuses ni importantes, et mieux vaut encore s'y exposer que de rester dans l'inaction et de négliger l'émancipation des indigènes par l'agriculture et le commerce.

— Il ne faut, à aucun prix, que ce service soit dirigé de la Métropole, et le Gouverneur Général doit en avoir seul la haute direction, sinon on retombera de nouveau dans la paperasserie, et l'activité locale, indispensable en cette matière, sera enrayée.»

Tout commentaire déflorerait ces déclarations!

3. — Les ressources budgétaires à obtenir des Mines.

C'est uniquement au point de vue du budget colonial qu'il est opportun d'examiner, ici, les ressources minières.

Écoutons encore, à ce sujet, la voix autorisée du **Lieutenant Général Baron Donny** :

«— L'or rapporte déjà à Ruwe, à Kilo et ailleurs, et la mine de cuivre de l'Étoile est entrée dans sa période rémunératrice. Mais il faudra quelques années, *parfois de nombreuses années*, pour qu'il en soit ainsi des autres gisements.

Au point de vue des voies et moyens de la Colonie, il est à signaler que les bénéfices de l'Union minière, ne sont pas imposables et que ceux des autres mines ne le seront pas avant longtemps. De ce côté, il n'y a donc *rien à espérer*, en ce moment, pour l'amélioration des finances de la Colonie. »

L'opinion de M. **Robert**, Professeur à l'Université, exprimée

en complète connaissance de cause, n'est ni moins instructive, ni moins catégorique :

« — Avant de pouvoir exploiter activement les mines, sauf quelques-unes de l'Union minière, il faudra *plusieurs années*. On ne peut faire les frais de grandes installations et de raccordement par routes ou voies ferrées, avant d'être bien fixé sur la teneur moyenne des minerais et sur l'étendue des gisements. *Nous en sommes loin encore, car nous n'avons fait jusqu'ici que des prospections sommaires.* »

Quid des promesses illusoires, des vaines espérances, des temporisations « officielles » ou « semi-officielles »?

4. — La Main-d'œuvre au Katanga.

M. l'Avocat **Gaston Perier** dit notamment :

« — Le problème de la main-d'œuvre au Katanga est intimement lié à la question générale du manque de main-d'œuvre dans tout le Sud africain, et nous devons étudier la question dans son ensemble au lieu de nous borner à examiner la crise spéciale de la région minière de la Colonie belge et les remèdes qu'il convient d'y apporter.

— Il semble, dès à présent, certain qu'au point de vue de la main-d'œuvre, nous devons éliminer le rêve de l'établissement, au Katanga, de colons belges.

— Il me semble donc qu'après avoir écarté l'emploi exclusif d'ouvriers blancs, nous nous trouverons devant deux solutions : ou bien trouver la main-d'œuvre au Katanga même ; ou bien avoir recours à la main-d'œuvre chinoise.

Il est évident qu'il faut s'efforcer de rendre la première solution possible. Mais si elle n'était pas réalisable, je crois qu'on pourrait envisager la seconde sans nous en effrayer outre mesure.

— La main-d'œuvre existant au Katanga est excellente, mais il faudrait remplacer la jeunesse de la paresse par d'autres. Il faut aussi que nous arrivions à réglementer la main-d'œuvre avec moins de sentimentalité peut-être qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il y a certaines mesures qui doivent être étudiées avec soin à ce sujet.

— Si alors, toutes les questions étant solutionnées, nous échouons encore et si nous ne parvenons pas à répondre aux besoins immédiats de main-d'œuvre par celle du Katanga lui-même, il ne nous restera plus qu'à envisager le second moyen préconisé : l'utilisation de la main-d'œuvre chinoise.

— Le noir n'est pas apte au travail souterrain.

— Il est évident qu'au Katanga, le Chinois coûtera plus cher que dans le Rand.

— Il est évident que le salaire devrait être plus élevé pour l'Afrique centrale et *surtout* pour le Katanga que pour le Transvaal.

— J'estime donc qu'il serait intéressant, si nous échouions en recrutant des nègres au Katanga, de procéder à une nouvelle expérience avec des Chinois.»

M. Ingenbleek, secrétaire privé du Roi, réplique :

« Nous nous trouvons en présence d'un échec absolu dans l'Afrique du Sud, échec qui tient à des causes qu'il faudrait bien étudier. »

— **M. Robert** ajoute :

« Dans la région immédiatement voisine de la contrée minière, il n'existe pas de population, d'agglomération qui pourrait fournir la main-d'œuvre nécessaire. Il serait même difficile de vouloir créer, dans les environs immédiats des mines, des villages ou des agglomérations d'indigènes, parce que le sol n'y est pas fertile. Il faudrait donc faire venir les indigènes d'une contrée plus éloignée. La chose me paraît possible et on pourrait espérer réunir des populations venant du Katanga méridional.

Mais il est une chose importante dont il y a lieu de tenir compte : c'est la question de race.

— Il ne faut pas songer à rassembler dans cette région et les populations du sud et celles du nord. Les Baloubas sont, en effet, des ennemis d'ancienne date des Bayekes. De tout temps ils ont été en lutte directe, et il ne faut pas penser, un seul instant, à les mettre en contact. *Il y a là une impossibilité matérielle.* »

Qui donc, en présence de semblables constatations, oserait prétendre que le grave problème de la main-d'œuvre est résolu ou sur le point de l'être?

5. — Les Causes de la Situation financière actuelle. L'opportunité de l'Intervention de la Belgique et la forme à lui donner.

Le sentiment intuitif et spontané de tous ceux qui, au cours de longues années, se sont consacrés à l'étude des questions congolaises, est d'intercéder ardemment pour qu'il soit porté secours à la Colonie en péril.

Mais, au moment d'intervenir, l'homme loyal et impeccable se rend compte de l'énorme responsabilité qu'il assume devant la Nation.

Les personnalités, les partis politiques, ne sont plus rien, car l'existence même de la Mère Patrie est en jeu.

Et alors, en âme et conscience, ayant mesuré la profondeur du gouffre, le véritable patriote, tout en sollicitant, avec insistance, une aide secourable, se fait un devoir de signaler le danger réel que vont courir les sauveteurs.

C'est ainsi que les vétérans du « **Groupe d'Etudes Coloniales** » pensent devoir réclamer, pour la Colonie, l'intervention de la Belgique ; mais non sans avoir scrupuleusement fait entrevoir les écueils qui parsèment les flots, bien loin, encore du port.

— Envisageant la création d'un réseau ferré important, M. **Camille Janssen**, s'exprime comme suit :

« Il y a évidemment des lignes qui sont immédiatement d'un bon rapport, et je citerai celle de la Nigérie ; mais il ne faut pas perdre de vue que cette ligne traverse une contrée fort peuplée, d'une culture bien plus aisée que notre Colonie et dont le rendement est moins *problématique*. Tous ces éléments sont une garantie de la bonne exploitation de la ligne et surtout de son rendement. D'autre part, je crois que nous ne devons pas trop escompter les transports à donner par les

mines ; celles-ci rapporteront peut-être dans l'avenir, mais pour le moment, on doit se borner à les développer. »

M. le Sénateur **Speyer**, ancien membre du Conseil Colonial, caractérise très exactement l'ensemble de la situation financière en disant :

« Nos débats ont bien établi qu'il faudra plusieurs années avant d'obtenir une augmentation de recettes très considérable, et, en attendant, si la situation actuelle se prolongeait, les dépenses croîtraient *dangereusement* du chef des emprunts à faire pour boucler le budget et exécuter les travaux publics indispensables. On cesserait bientôt de faire crédit à une colonie *en détresse et, dès lors, on aboutirait à une catastrophe. Seule l'intervention financière de la Belgique peut sauver la Colonie.* »

— « Une question se pose », déclare l'Avocat Général à la Cour de Cassation, **M. Ed. Janssens**, ancien membre de la Commission d'enquête sur les abus du Congo :

« Dans quelle mesure les *secours* doivent-ils être accordés ?

Les secours doivent être accordés dans la mesure des besoins de celui qui les réclame et *des ressources de celui qui doit les donner.* »

Le second membre de cette formule résume admirablement tout le problème colonial en face duquel la Belgique se trouve actuellement : *la Belgique ne pourra accorder des secours que dans la mesure de ses propres ressources.*

C'est ce à quoi les coloniaux « officiels » semblent n'avoir jamais songé.

Tel est pourtant le point *essentiel* de la question, et le motif principal de notre étude.

Enfin, **M. Orts** précise, comme suit, la situation financière de la colonie :

« — Lorsque nous avons repris le Congo, la dette consolidée était de 104 millions ; elle atteint, à l'heure présente, 150 millions. Dans le

même laps de temps, la dette flottante a passé de 8 millions à 88 millions. De sorte que la dette congolaise qui va actuellement à 230 millions, de 112 millions qu'elle était en 1908, à *plus que doublé, depuis cinq ans* que le Congo est devenu Colonie belge. Encore ce chiffre ne donne-t-il pas une idée exacte des charges dont la Colonie est grevée du fait des emprunts, *car il faudrait y ajouter les 75 millions de capital* versé de la Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs, pour lesquels la Colonie a garanti un intérêt de 4 p. c.

Pour apprécier la situation financière d'un État, ce n'est pas tant l'importance de sa dette qu'il faut considérer, que l'usage auquel les sommes empruntées ont été affectées. Le recours à ce *criterium*, conduit, en ce qui concerne le Congo, à *des constatations fâcheuses* : en effet, les 112 millions de la dette antérieure à l'annexion, ne se retrouvent pas, dans une mesure appréciable, sous la forme d'immobilisations dans la Colonie. Les capitaux provenant de ces emprunts, à l'exception peut-être de l'emprunt de 1888, *ont reçu des affectations étrangères à leur objet apparent. Cela est aujourd'hui acquis.* Il en résulte que ces emprunts n'ont, en rien, contribué à l'outillage de la Colonie ; au lieu d'y créer de la richesse, ils ont été, pour le Congo, une cause d'appauvrissement.

Lorsque la Belgique annexa le Congo, on introduisit, dans la Colonie, les errements financiers suivis dans la métropole : *la confusion tendit à s'établir de plus en plus* entre les dépenses ordinaires, et ces dernières furent, dans une proportion toujours plus grande, couvertes par l'émission de bons du Trésor. En cinq ans, la Colonie en émit pour 80 millions ; dans quelques mois, elle en aura pour plus de 100 millions en circulation.

Si l'on recherche quel fut l'emploi donné aux sommes empruntées depuis cinq ans, on constate qu'à part 45 millions consacrés à la construction du chemin de fer d'Élisabethville à Kambove et aux études de la ligne du Bas-Congo au Katanga, la majeure partie de ces fonds a servi à solder des dépenses dont le caractère extraordinaire est discutable ou à combler les déficits des budgets annuels.

Dès lors on peut affirmer, avec la certitude de rester en dessous de la vérité, que, sur les 230 millions d'emprunts dont la charge pèse actuellement sur le Congo, 150 millions au minimum — qu'une politique financière saine aurait employés à l'outillage de la Colonie, — ont été dépensés pour subvenir aux dépenses ordinaires, ou consacrés à des objets entièrement étrangers à la Colonie.

Cette constatation est grave et il est assurément étrange qu'on ne s'en préoccupe pas davantage. Le développement du Congo en est à ses débuts, il exigera d'importants appels au crédit, les grands travaux

publics sont encore à entreprendre, et c'est à ce moment critique qu'apparaît la détresse de la Colonie et qu'on peut se demander si sa faculté d'emprunter n'est pas provisoirement tarie.

— *Le moment de prendre des résolutions énergiques est venu ; à s'attarder à des palliatifs, on perdrait la Colonie. Il importe de placer le Parlement en face des réalités.* Pour l'amener à remédier à la situation, il faut lui faire partager nos préoccupations et le tirer de cette quiétude qui lui fait prêter une attention par trop distraite, aux affaires coloniales.»

* * *

Le bilan douloureux dressé, en toute indépendance, par le **Groupe d'Etudes Coloniales**, se résume comme suit :

— **La Force Publique** est insuffisante et exigera de nouvelles charges budgétaires.

— **L'Agriculture** devrait constituer la principale ressource de la Colonie.

Tout reste à faire. — La création de l'agriculture exigera des mises de fonds considérables, dont la rémunération incertaine ne saurait être escomptée qu'à très longue échéance.

La crise caoutchoutière perdurera ; toute tentative d'enrayement serait dispendieuse et inopérante.

— **Les Mines** ont, sans rendement palpable, absorbé d'énormes capitaux. On s'est borné principalement à des prospections sommaires et l'on ne peut, *en cas de succès*, attendre de résultats sérieux avant une quinzaine d'années.

— **La main-d'œuvre** fait surgir des problèmes ardues dont la solution est cependant urgente.

Notre mansuétude actuelle, envers l'indigène, est outrée.

Notre action doit être « coercitive » et se rapprocher de celle de l'Allemagne.

Le prélèvement de l'impôt exige des sanctions.

L'établissement de colons belges au Katanga est un rêve.

L'emploi de la main-d'œuvre indigène présente de grandes difficultés, et il y a lieu de redouter un échec.

Des considérations de races, empêchent de mettre en contact, notamment, les populations du Nord et du Sud du Katanga.

Les salaires, au Katanga, resteront forcément très élevés.

— **L'extension des chemins de fer** semble indispensable, mais le rendement de ceux-ci est problématique.

On ne peut escompter le trafic provenant des Mines.

— **La situation financière** est déplorable et s'aggrave chaque jour.

La diminution des recettes est énorme, tandis que la majoration du budget ordinaire s'annonce considérable.

La prolongation de la situation actuelle, aboutirait à une catastrophe !

La plupart des emprunts, au lieu de servir à créer un outillage colonial, ont été détournés de leur destination.

Ces errements sont d'une gravité extrême !

Le développement du Congo exige d'importants appels au crédit.

Le moment de prendre une résolution énergique est venu, sous peine de perdre la Colonie.

* * *

La conclusion tangible des travaux du **Groupe d'Etudes Coloniales**, se résume en ceci :

1^o Dûment avertie, complètement et exactement documentée, quant au présent et aux prévisions, la Belgique décidera-t-elle, oui ou non, d'intervenir?

2° Si elle se prononçait pour l'affirmative, la *Belgique ne pourrait, en aucun cas, sans courir les plus grands dangers, consentir des secours hors de proportion avec ses propres ressources effectives.*

* * *

Sans vouloir aucunement renforcer le tableau, hélas ! déjà bien sombre, ébauché par le **Groupe d'Etudes Coloniales**, nous nous permettrons d'en accentuer quelques traits.

— En matière d'**Agriculture**, le régime semestriel de pluies trop abondantes, succédant à une égale période de sécheresses excessives, fait que seules les essences indigènes sont cultivables.

Quant à l'acclimatation agricole permanente, elle constitue une impossibilité.

La culture indigène, développée systématiquement, ne pourrait procurer des bénéfices que dans le seul cas où un réseau ferré important, en transporterait les produits, à son *prix de revient d'exploitation*.

Depuis vingt-cinq ans, l'*unique* région ayant procuré quelques résultats agricoles, est le Mayumbe, grâce à des circonstances particulièrement favorables et à sa proximité de Boma.

— En ce qui concerne la valeur « commercable » des **Mines**, la situation est, à de très rares exceptions près, caractérisée par les faits que voici :

Des sociétés minières, après avoir découvert des gisements « théoriquement » exploitables, ont suspendu toute activité et rappelé leur personnel, à cause du prix « prohibitif » du portage, entraînant, comme l'on sait, des conséquences onéreuses de diverses natures.

— Si la question de la **main-d'œuvre** constitue, au Katanga, ainsi que cela a été constaté, un problème presque insoluble, les

difficultés qu'elle fait naître dans toute l'étendue de la Colonie, ne sont pas moindres. Là non plus, la main-d'œuvre « blanche » n'est possible, ni la main-d'œuvre « noire », à beaucoup près, suffisante.

Cette dernière est tellement rare, qu'une entreprise congolaise disposant de capitaux surabondants, éprouve, actuellement, malgré tous les sacrifices auxquels elle consent, *les plus grandes difficultés* à recruter quelques centaines de travailleurs indigènes.

A l'exemple du **Lieutenant Général Baron Donny**, nous déclarons, qu'en signalant la situation réelle, « nous tenons à nous défendre contre tout reproche de dénigrement » !

Moins de Misanthropie

Nous avons écrit, en commençant cette étude : « L'isolement opiniâtre de la Diplomatie Belge, constitue un grand danger ! »

Pourquoi, par exemple, la Belgique demeure-t-elle étrangère aux négociations anglo-germano-portugaises, relatives à l'Angola, et qui vont donner lieu à la conclusion imminente d'un accord?

Ignore-t-elle qu'un syndicat d'études, ayant son centre à Hambourg et groupant la plupart des grandes banques allemandes, procède à un examen méthodique des ressources du pays et des moyens d'en tirer parti?

Ne sait-elle pas qu'un des principaux projets de ce syndicat, vise l'extension *jusqu'au Katanga*, du chemin de fer du Benguella, dont Lobito-Bay, sur l'Atlantique, est la tête de ligne?

La voie ferrée portugaise de Saint-Paul de Loanda, Ambaka, Kasanji, d'un accès direct vers le « Sud-Ouest » du Congo, n'intéresse-t-elle pas non plus la Belgique?

Nous avons eu, il y a quelque dix ans, l'occasion d'étudier personnellement, cette ligne qui pourrait être des plus utiles pour la mise à fruit d'une importante région du Congo belge.

Quant à l'« Est » de la Colonie, il va, si l'on n'y prend garde, profiter bien plus à l'Allemagne qu'à la Belgique, grâce aux voies allemandes de pénétration.

Actuellement, d'Anvers à Albertville, le prix de transport

d'une tonne de tissus est, par Boma, de 1,850 francs et, par la ligne allemande, de 690 francs.

Le transport d'une tonne de ciment d'Anvers à Albertville, revient, par Boma, à 510 francs et par la côte orientale, viâ Daressalam, à 310 francs.

— La Belgique est-elle, oui ou non, une Puissance africaine?

Et pourquoi donc n'interviendrait-elle pas, tout au moins, dans les ententes qui se négocient entre les Puissances dont les Possessions sont limitrophes de la sienne?

Il ne s'agit pas, dans l'espèce, d'un desideratum, mais bien d'une *impérieuse nécessité*.

Pour l'avenir de la Colonie, comme pour celui de la Belgique elle-même, « *il faut* » que nous entrions dans le concert européen, lorsque se débattent des questions où nous devons avoir notre mot à dire !

Ce n'est qu'en exposant, en toute loyauté, les différents points de vue qu'il y a lieu d'envisager, et en laissant entendre que nous ne serions pas opposés, en principe, à une saine politique de « compensations », que nous arriverons, peut-être, à ce résultat excellent.

Pourquoi donc la minuscule Belgique serait-elle seule intransigeante?

Congophilie

Vers les premiers jours de mai, nous avons publié « *Congophilie* » préconisant :

« L'achat, par l'Allemagne, *d'accord avec les autres Grandes Puissances*, à la Belgique, de la partie de sa colonie située au Nord du fleuve Congo et jusqu'à la hauteur du lac Kivu. L'accord unanime des Grandes Puissances, « *écrivions-nous* », est évidemment la condition *sine qua non* préalable à toute conversation avec la Belgique. »

Nous disions encore :

« Il est pusillanime de s'imaginer qu'il puisse, de nos jours, y avoir un inconvénient quelconque à étudier et à discuter sous tous ses aspects, un important problème économique international.

Tout au contraire, ce qu'il faut, c'est intéresser vivement l'opinion publique à la solution des grandes questions méritant de captiver son attention et de l'émouvoir, car tel est l'unique moyen de l'instruire, de l'assagir et de la fortifier, afin d'assurer la paix du monde.

S'il est un devoir impérieux, c'est bien celui de dire *la vérité toute entière*, lorsque des existences humaines innombrables, et la prospérité, si laborieusement acquise, des Peuples, sont l'enjeu de la terrible partie qui se combine sur le vaste échiquier du globe.

Si « Paris vaut bien une messe », la paix de l'Europe mérite que l'on parle net !

En exposant les questions dans leur ensemble, avec *franchise* et *précision*, l'on rendra, au grand public, la confiance qui l'a abandonné, car c'est avec infiniment de raison qu'il se méfie des articles sensa-

tionnels, mystérieux et énigmatiques que, périodiquement, certaine Presse attribue à de « hautes personnalités » éternellement anonymes !

Pourquoi la Belgique, maîtresse de ses actes et en pleine indépendance, se refuserait-elle, *si la proposition lui en était faite*, à une cession honorable et lucrative d'une faible portion de sa vaste Colonie, moyennant que, dans le territoire ainsi réalisé, il lui soit réservé les privilèges moraux et matériels que justifie surabondamment son merveilleux effort? »

Nous ajoutions :

« L'heure est venue pour la Belgique, de se ressaisir et de considérer, dans le calme, en dehors de toute préoccupation de Partis, *le grave problème* qui, soudainement, se dresse devant elle, et de la solution duquel *pourrait dépendre, dans l'avenir, sa prospérité.*

Dans le cas où des ouvertures lui seraient faites, la Belgique, forte de ses droits, aurait à examiner et à discuter les offres formulées, au sujet desquelles la Législature serait appelée à se prononcer, *s'il était reconnu qu'elles répondent aux volontés réelles de la Nation.* »

Combien n'eûmes-nous pas exprimé notre conviction profonde, avec plus de véhémence, si nous avions connu, en écrivant « *Congophilie* », les conclusions saisissantes du Rapport publié, un mois plus tard, par le **Groupe d'Etudes Coloniales !**

Nous nous fussions écrié, comme le fit, avec infiniment de raison, M. le Sénateur Speyer : « Si la situation actuelle se prolongeait, on *aboutirait à une catastrophe!* », et nous eussions affirmé, avec M. Orts, « qu'à *s'attarder à des palliatifs, on perdra la Colonie!* ».

La Presse

Nous sommes le « baudet » sur lequel quelques personnes totalement *désintéressées* (?) s'entend, se sont permis de crier « haro », parce qu'il..... *ne mange pas au ratelier* !

Soit !

Nous ne daignons pas nous en plaindre.

Mais, pour déjouer cette hostilité systématique, nous nous abstiendrons, encore une fois, de puiser des arguments dans notre propre fonds et, de même que nous avons cité fidèlement des déclarations sensationnelles formulées au sein du **Groupe d'Etudes Coloniales**, nous allons nous borner à reproduire quelques appréciations exprimées par la Presse.

Nous avons, sous les yeux, plus de deux cents articles de journaux belges, concernant « **Congophilie** ». Force nous est de constater que, pour la plupart, leurs auteurs partagent nos craintes légitimes et estiment que la réalisation de la solution préconisée constituerait pour la Belgique, un événement heureux, tout en servant merveilleusement les intérêts réels des grandes Nations.

Beaucoup d'organes de la Presse française se sont également prononcés dans un sens approubatif.

Quant aux journaux allemands, il nous est revenu qu'un grand nombre d'entre eux ont commenté favorablement « **Congophilie** » ; mais ces journaux ne nous ont point été adressés. Nous

n'avons lu que la traduction de quelques-uns de leurs articles, dans la Presse belge ou française.

Au surplus les opinions exprimées dans les publications allemandes sont nécessairement sujettes à caution.

En effet, provenant de cette source, les approbations sont tout naturellement logiques, tandis que les désapprobations peuvent ne pas être sincères.

Voici, au hasard des ciseaux, quelques commentaires de la Presse :

— **La Presse, Anvers :**

« Que d'encre a coulé déjà au sujet de l'idée lancée par M. Jules Gernaert, dans un article intitulé « Congophilie ».

M. Gernaert se flatte que son idée ne saurait avoir d'autres conséquences que celle-ci : ou bien, la réalisation de la solution qu'il préconise, par toutes les Puissances satisfaites, ou bien son inexécution pour un motif quelconque, et alors « les Belges avertis, exactement renseignés et documentés, conscients, *cette fois*, de l'étendue de la tâche qu'ils assument et des sacrifices qu'ils devront s'imposer, ne marchanderont point au Gouvernement, quel qu'il soit, les crédits nécessaires à l'équilibre du budget métropolitain de la Colonie ; nous n'assisterons plus au spectacle attristant d'une indifférence mortelle, comme celle qui, lors de la discussion du dernier budget colonial, réunit dans l'hémicycle du Parlement belge, le total de « sept » membres, *représentant* tous les partis !

Quoi qu'il adviene, conclut M. Gernaert, « *Congophilie* » aura exercé une action efficace. »

— **Le Patriote :**

« Les raisons développées par M. Gernaert à l'appui de sa proposition, méritent attention. Nous ne voyons pas, sans effroi, notre pays s'engager à des dépenses extérieures, qui se chiffreront par centaines de millions, — les chemins de fer seuls exigeront 700 millions, au moins, — pour une colonie où nous sommes obligés d'accorder au commerce étranger les mêmes droits qu'au commerce belge. »

— **La Gazette :**

« Une idée lancée ces jours-ci soulève, dans certains milieux, une vive indignation.

Sans vouloir prendre parti dans l'affaire, nous ne voyons pas bien pourquoi on la traite *a priori* de folie pure, et de navrante extravagance.

Il se peut qu'elle soulève des difficultés d'ordre divers. Il se peut qu'elle soit délicate à traiter. Il se peut aussi *qu'elle ne présente aucune impossibilité et qu'elle offre de sérieux avantages*. On ne conçoit pas, dans tous les cas, pour quelle raison, au cas où elle viendrait à être sérieusement proposée et où elle pourrait être conclue par un arrangement international, il n'y aurait pas lieu de l'examiner, de l'étudier attentivement, et pourquoi il faudrait y opposer, *a priori*, une fin de non recevoir.

De très bons esprits ont été effrayés quand la Belgique a entrepris la conquête du Congo, de l'énormité du morceau qu'elle voulait absorber. Et le résultat de la conquête s'est souvent exprimé dans la formule de « l'éléphant gagné à la loterie ».

La justesse, malheureusement, s'en affirme tous les jours. Sans doute, nous avons fait au Congo d'admirables choses. Mais il apparaît, de plus en plus clairement, que ce que nous y avons fait n'est rien en comparaison de ce qu'il y reste à faire. On parle, maintenant, d'un milliard de travaux indispensables à exécuter ; et *quand on parle officiellement d'un milliard, en pareille matière, cela en veut dire deux ou trois*.

Il ne suffit pas d'écarter une colonie, comme nous avons fait, jusqu'à présent, au Congo. Il faut l'exploiter méthodiquement. Il faut la mettre en valeur. Il faut l'assainir, et, dans cet ordre d'idées, rien, à peu près, n'a été fait au Congo Belge. Il faut la peupler. Il faut la cultiver surtout : et à cet égard, nous sommes encore singulièrement arriérés là-bas, parce que nous avons eu, comme on dit, les yeux plus grands que le ventre, que nous nous y sommes donné une tâche qui, pour le moment, *semble bien disproportionnée à nos moyens*.

Dans notre situation actuelle, nous pouvons être effrayés des charges qui en résulteraient et nous demander comment nous les supporterons. D'autres pays se demanderont peut-être aussi, dans un avenir prochain, pourquoi nous détenons, pour n'en rien faire qui vaille, une si vaste étendue de territoire dont d'autres sauraient tirer meilleur parti. Ce n'est pas un mystère que l'Allemagne, par exemple, désire vivement drainer, vers la côte orientale, le trafic du Haut-Congo : et la cession éventuelle nous épargnerait de ce côté peut-être, d'inquiétantes difficultés, *à prévoir*. La question qui se pose, en somme, est de savoir si une colonie un peu réduite, mieux appropriée à nos moyens, et où nous pourrions exécuter, sans frais accablants, tous les travaux d'outillage et d'assainissement nécessaires, ne vaudraient pas mieux qu'une colonie énorme, mais négligée, en friche et *qui*

attendra pendant un demi-siècle, un siècle peut-être, son épanouissement. »

— **Le National :**

« M. Gernaert vient de publier un projet de solution de la question du Congo, qui commence, à juste titre, à préoccuper tous les Belges soucieux du maintien et de l'avenir de notre pays. »

— **L'Union Libérale, Verviers :**

« Congophilie » possède le rare mérite d'étudier la question avec sang-froid et sans parti-pris. Elle fait, à la fois, la part des avantages et des désillusions que nous a procurés et *que nous procurera encore* notre colonie. »

— **Le Nouveau Précurseur, 23 avril 1914 :**

« La brochure de M. Jules Gernaert, consacrée à l'irritante question budgétaire de notre colonie, ne peut pas *laisser indifférents les défenseurs ardents du Congo, ni les contribuables*, peu au courant des questions congolaises, mais que contrarie la pensée d'avoir un jour à ouvrir leurs porte-monnaie pour combler, de force ou de gré, un déficit qui dépassera vingt millions cette année. M. Gernaert n'a pas été adversaire de la reprise, pensons-nous ; « *Le patriotisme belge*, dit-il, *exigeait que l'annexion se fît* ».

M. Gernaert préconise une solution tout individuelle, nouvelle et très personnelle. La personnalité, l'originalité, voire l'audace — au sens « pur » du mot, — sont qualités trop rares pour qu'on ne les signale. »

..... :

« Voilà donc, dans leurs principales lignes, les solutions envisagées par M. Jules Gernaert. On peut n'en être point partisan.

On peut même en être adversaire irréductible, et nombreux seront ceux-ci ! Mais il est équitable de reconnaître qu'elles sont intéressantes à plus d'un point de vue. La meilleure preuve en est qu'on en parle beaucoup en Bourse, depuis quelques jours. »

— **Le Nouveau Précurseur, 14 mai 1914 :**

« Les journaux se sont emparés de la théorie préconisée par M. Gernaert, tant chez nous qu'à l'étranger. *En Allemagne, tout le monde en*

parle. **La Gazette de Cologne** d'hier, affirme que l'Empire allemand chercherait ailleurs, si le besoin se faisait sentir d'augmenter ses possessions d'outre-mer ; le Congo exigeant des sacrifices d'argent trop lourds.

En Belgique, levée de boucliers. Ce n'est pas pour nous étonner, lorsqu'on se remémore la campagne entreprise en France, à la veille de l'accord franco-allemand.

On allait donc céder une partie du Congo, conquis à force de courage, de sang, de bravoure, d'argent. Et le céder à qui? Aux pires ennemis, aux Allemands ! Il faut avoir vécu en France à ce moment pathétique pour se rendre compte de la sincérité du mouvement. Les a-t-on fait vibrer les mots patriotiques ! Bleu, blanc, rouge ; terre où nos fils sont tombés en héros ; qu'ils nous rendent l'Alsace d'abord, on verra après, etc. Toute la lyre, quoi ! La veuve d'un explorateur publia une lettre émouvante où elle priait la France de sauvegarder le territoire que son mari, au prix de quels sacrifices ! avait apporté à sa patrie. Un moment, on crut que jamais l'acte de cession ne serait approuvé, qu'un conflit sanglant naîtrait du refus formel de la Chambre et du Sénat, à souscrire aux termes outrageants d'un tel accord. Rappelez-vous ← ça date d'hier, — le ton des polémiques, l'orage qui grondait, le patriotisme déchaîné, comme il sait être déchaîné en France.

Rappelez-vous et puis, comparez. Que voyons-nous aujourd'hui? L'accord voté ; les territoires congolais cédés à l'Allemagne sans autre effusion de sang qu'un ou deux duels entre parlementaires : blessures en sêton. Personne ne parle plus de déshonneur ni de lâcheté, et le président du conseil qui signa l'accord, vient d'être réélu, voici quinze jours, à une forte majorité, après un drame sanglant qui eût pu faire tomber plus d'un radicaillaux-socialiste, moins rompu au métier des armes politiques et diplomatiques. L'affaire est entendue, comme on dit au Palais.

M. Jules Gernaert, que la presse entière a interrogé, a répondu aux questions qui lui furent posées par la plupart des journaux. »

— Le Quotidien Financier :

« M. Jules Gernaert s'est voué à une tâche généreuse : celle de solutionner la question coloniale belge et, mieux encore, d'assurer la paix universelle.

Dans une brochure intitulée « Congophilie », il expose les voies et moyens qui amèneraient, sans heurt, à cet heureux résultat.

Nous publions plus loin les arguments de M. Jules Gernaert, auteur

de la brochure « *Congophilie* », qui fait tant couler d'encre en ce moment, sur la question coloniale belge, arguments qu'il oppose aux objections faites à son projet de cession d'une partie du Congo, à l'Allemagne.

M. Jules Gernaert n'a écrit nulle part dans sa brochure, qu'il était chargé d'une mission officielle et que l'on devait, du jour au lendemain, entamer des négociations pour la réalisation de son projet.

Aussi est-il amusant de noter l'émotion qui s'est emparée de graves personnalités quand elles ont été mises au courant de ce projet. »

— La Flandre Libérale, 10 mai 1914 :

« Il est très difficile, chez nous, de discuter certaines questions. Aussitôt que l'on émet un avis, si prudent soit-il, en matière coloniale, par exemple, on vous regarde de travers ; vous devenez un patriote douteux, et vous êtes probablement vendu à l'Allemagne ! Ceux de nos compatriotes qui n'ont jamais dissimulé leurs défiances vis-à-vis du Congo ont été considérés longtemps comme des Belges de second ordre : pendant tout le temps où, grâce à un régime d'exploitation exclusivement commercial, le Congo produisit beaucoup.

Aujourd'hui que leurs prédictions pessimistes se réalisent malheureusement, il semble que leur opinion ne doive pas avoir plus de valeur que naguère. Pour le colonial à tous crins, celui qui se permet de discuter, qui fait des réserves, est un ennemi qu'il faut tailler en pièces. A en croire certains, les anti-coloniaux d'autrefois, n'auraient pas abandonné leurs noirs desseins. Au fond de leur âme, ils se réjouiraient des succès actuels et guetteraient, l'espoir au cœur, le jour où le Congo nous échapperait.

Nous n'en croyons rien. Si de telles pensées peuvent animer des esprits non éclairés et trop égoïstement matérialistes, nous sommes certains que les anciens adversaires du régime léopoldien souhaitent à la Belgique, avec autant de sincérité et d'ardeur que nous, de supporter, avec honneur, la lourde tâche qu'elle a assumée. Tous ceux qui ont le cœur bien placé et qui ne sont point des sectaires, *qui ont l'amour de leur patrie*, désirent que celle-ci ne sorte pas amoindrie de son aventure coloniale. Elle ne jouit point déjà d'un prestige si flatteur au point de vue intellectuel et moral pour qu'on songe à la diminuer encore aux yeux du monde.

Nous ne pouvons pas faire faillite au Congo et un pays comme la Belgique, ne peut laisser croupir sa colonie. Chacun comprend qu'il ne peut être question d'abandonner le Congo à lui-même, en diminuant simplement les frais d'occupation, de façon à rendre insensible

le déficit. Non, nous devons avoir à cœur d'outiller notre colonie, de la mettre en valeur, d'en faire un domaine dont nous puissions être fiers et qui donne à la Belgique l'orgueil et la joie d'un beau rôle de civilisatrice.

Mais pour cela, nous est-il défendu de discuter, de peser, d'examiner? Nous faut-il souscrire sans réserve à tout ce que le petit monde colonial, celui qui vit de la colonie et la suce profitablement, décrètera? Sommes-nous contraints, sous peine de forfaiture, de ratifier tous les gaspillages du ministère des colonies? Ne pouvons-nous plus protester contre le procédé qui consiste à remettre à un comité de financiers directement intéressés, le soin de nous fixer le montant des capitaux qu'il nous faudra envoyer au Congo et de nous en indiquer la répartition? Devons-nous renoncer à envisager toutes les solutions qui nous sont offertes?

Ah! vraiment, ce genre de plaisanteries a suffisamment duré, et nous protestons.

Ceci a propos des commentaires méprisants et désagréables qui ont accueilli l'idée — souvent émise, — que M. Gernaert a exprimée dans la brochure où il préconise la vente, à l'Allemagne, d'une partie de la colonie.

M. Gernaert a été bien mal inspiré en supposant que l'Empire allemand puisse être l'acheteur naturel de la partie du Congo qui touche à ses colonies africaines. Peut-être a-t-il supposé que la France avait assez de colonies, qu'elle succombait déjà sous leur poids et n'avait nullement envie de se mettre une seconde Indo-Chine ou une seconde Madagascar sur les bras, ayant d'ailleurs réalisé son rêve marocain, beaucoup plus beau qu'un rêve congolais. De même pour l'Angleterre, sur les colonies de laquelle le soleil ne se couche jamais. Tandis que l'Allemagne... Mais M. Gernaert a eu tort, et le *Temps* d'hier n'hésite pas à dire qu'il a obéi à une suggestion allemande, ce qui rend son cas extrêmement grave.

Le même journal assure d'ailleurs qu'en présence des difficultés avec lesquelles nous nous trouvons en prise au Congo et en présence de la nécessité de consentir de gros sacrifices... on assiste à un véritable élan dans les milieux coloniaux.

Voilà vraiment une bonne nouvelle et dont chacun se réjouira. Car nous espérons bien, n'est-ce pas, que cet élan est un élan généreux? Il se prépare donc une souscription et *ce n'est pas dans la poche des travailleurs, des commerçants, des industriels, que les coloniaux à tous crins vont puiser les centaines de millions nécessaires à l'outillage du Congo*. Voilà qui est vraiment nouveau et tout à fait magnifique. Qu'on nous permette d'applaudir.

Nous demandons cependant un petit éclaircissement. Notre confrère parisien déclare que l'opinion publique est d'accord avec le Gouvernement. Quand l'opinion publique s'est-elle jamais manifestée? Quand a-t-elle été consultée? De quel droit quelques-uns parlent-ils en son nom? L'opinion publique n'a, en réalité, que méfiance et indifférence — trop explicables, — à l'égard du Congo. Depuis la mort de Léopold II, le déficit s'est produit et accentué avec intensité. Si cela enthousiasme les coloniaux, ils ne sont pas difficiles.

Pour ceux qui sont congophiles sans être congolâtres, les mots à panache ne suffisent plus. Il faut des arguments, des chiffres, de bonnes et solides raisons désormais. Ils *prétendent discuter librement*, sans se laisser conduire par le bout du nez. Ils se contentent de hausser les épaules, en lisant les excitations systématiquement anti-allemandes et se disent que la France a des amis vraiment trop zélés, agaçants et maladroits. »

— **La Flandre Libérale**, 17 mai 1914 :

« *La Gazette de Cologne* s'est occupée assez longuement du projet de M. Gernaert, qui consiste à céder une partie du Congo à l'Allemagne.

L'officieux *XX^e Siècle* a reproduit intégralement cet article et, avec une audace extraordinaire, il l'a intitulé : « Le Congo n'est pas à vendre. Une leçon de patriotisme donnée à un Belge, par un journal allemand ».

Nous avons lu l'article, dont nous reproduisons ci-après les conclusions hautement intéressantes. Nous y avons, en vain, cherché quelle leçon de patriotisme pouvait s'y trouver pour qui que ce soit. La question posée par M. Gernaert n'est pas une question d'ordre national, *c'est une question économique*.

Nous le répétons : le meilleur exemple de sagesse a été donné à cet égard par la France, naguère quand elle céda le Congo de Brazza pour avoir les mains plus libres au Maroc. Il y a d'ailleurs, dans l'article de la *Gazette de Cologne*, une curieuse et amusante contradiction. A certain moment, notre consœur fait un rapprochement entre notre situation et celle de la Hollande, naguère par rapport aux Indes néerlandaises. Et elle dit :

« Quelque défavorables que puissent être actuellement les résultats fiscaux de l'exploitation de la colonie, il s'agit d'un *territoire riche*, dont on ne peut attendre une administration régulièrement avantageuse, que lorsqu'il sera mis en état comme il convient. »

Or, voici la fin de l'article :

« Sans doute aucune œuvre humaine n'est éternelle et le temps

seul dira si l'un ou l'autre pays conservera finalement ses possessions au delà des mers. Que l'on se rappelle seulement que la France a perdu presque totalement son immense empire colonial du XVIII^e siècle et que, par un jeu de la destinée, elle a acquis, surtout dans les dernières dizaines d'années, un nouvel empire au delà des mers. On peut même dire, avec lord Salisbury, que le coq gaulois a pris en Afrique beaucoup de sable pour y gratter, en d'autres mots que la France possède plus qu'elle ne peut administrer dans de bonnes conditions, qu'elle est surchargée. Car les résultats obtenus en Algérie et ailleurs en Afrique équatoriale, sont lamentables. Les politiciens seraient tout aussi bien en droit d'exiger de la France qu'elle renonce à une de ses possessions, qu'ils l'exigent de la Belgique.

Supposez même le cas impossible où la Belgique se trouverait, dans le stade actuel de son évolution politique et coloniale, tentée de céder entièrement ou en partie sa colonie : serait-ce bien l'Allemagne qui devrait acquérir l'immense territoire devant unir ses deux grandes possessions africaines, c'est-à-dire la partie septentrionale du Congo?

Nous croyons que si l'empire allemand éprouve le besoin d'accroître son domaine colonial, il devrait chercher ailleurs, si possible, l'occasion de le faire, plutôt *que dans un pays qui demande tant de sacrifices financiers.* »

— D'une part, donc, on nous dit qu'il « s'agit d'un territoire riche » et d'autre part on confesse que la puissante Allemagne se gardera bien de se mettre sur les bras « *un pays qui demande tant de sacrifices financiers* ».

Qu'est-ce que cela veut dire? La pensée du publiciste a été évidemment troublée. Par quoi? Par une arrière-pensée, évidemment aussi.

Nous souhaitons nous tromper, mais jamais on ne nous a dit plus clairement, nous semble-t-il, que l'Allemagne préférerait attendre une heure favorable, et récolter ce que les autres auront semé. Le langage de la *Gazette de Cologne* est, sous une forme prudente, d'un cynisme complet.

Et le XX^e Siècle nous offre cet article comme une leçon de vertu !

C'est à se demander, vraiment, si une mouche tsé-tsé n'a pas oblitéré l'entendement de notre confrère belge.

Quant à nous, *nous déclarerons, tout net, que la cession d'une partie du Congo peut être discutée aujourd'hui, mais que demain, quand nous aurons mis la colonie en valeur, nous la défendrons par tous les moyens, et que l'intégrité du Congo n'aura pas de plus enragés défenseurs que ceux qui, aujourd'hui, seraient disposés à « causer ».*

Si les officieux allemands veulent se mettre la Belgique entière à

dos, et susciter chez tous ceux qui, aujourd'hui, n'ont aucun sentiment d'hostilité contre l'Allemagne, des sentiments d'irréductible méfiance, il suffira de deux ou trois articles à sous-entendus de cette nature. Leur épaisse ironie constitue un avertissement qui ne sera pas perdu.»

— Plusieurs organes de la Presse belge, font valoir, en des termes peut-être un peu trop « précis », cet argument, qu'à défaut de transaction amiable, la possession indéfinie de sa Colonie n'est rien moins qu'assurée à la Belgique.

Si nous reproduisons cet argument, c'est uniquement pour montrer quelle est la nature des convictions dans certains milieux.

* * *

La Presse étrangère s'exprime notamment comme suit :

— **Le Temps :**

« Dans les milieux coloniaux allemands on semble résolu à entretenir dans l'opinion publique de l'Empire, un vif intérêt pour les questions de l'Afrique centrale et en particulier pour celle du Congo belge.

Une brochure sur un partage éventuel de la région nord du Congo belge a été distribuée ces jours-ci, à un grand nombre d'exemplaires, dans les couloirs du Reichstag. Il s'agit du petit livre de M. Jules Gernaert, intitulé : *Congophilie ; Une solution de la Question coloniale belge.* »

— **L'Echo de Paris :**

« La presse allemande persiste à soutenir que les Belges vendront leur colonie du Congo. Il faut en conclure, évidemment, que l'Allemagne aimerait à en acheter la meilleure part. Ce n'est pas une révélation : en 1911, M. de Kiderlen-Waechter en voulait au droit de préemption que la France possède sur le Congo belge. Mais, depuis que le chemin de fer de l'Est-Africain allemand a atteint le lac Tanganyka, c'est-à-dire depuis trois mois, on trouve à Berlin que la question est devenue particulièrement urgente. »

— **Le Messin (Metz) :**

« Il ne s'agit pas, lit-on dans la *Deutsche Tageszeitung*, d'une proposition frivole émanant de parlementaires hostiles à toute conquête coloniale, mais bien d'un plan qui est pris en considération *par les plus sincères partisans de la politique coloniale*. On s'accoutume à Bruxelles peu à peu à l'idée que la Belgique sera tôt ou tard hors d'état de diriger cette vaste entreprise. Ce moment pourrait bien être plus proche qu'on ne croit. »

— **Le Nouvelliste (Alsace-Lorraine) :**

« Mieux vaudrait remettre, à une époque moins agitée, la solution d'un problème, qu'il faudra *tôt ou tard examiner*. »

— **Le Havre :**

« Rien de ce qui touche à la Belgique ne peut nous laisser indifférents, par simple souci de notre propre intégrité, force nous a été de réfléchir un peu, nous aussi, sur ce problème de l'Afrique équatoriale, qui a fait, depuis trois ans, une redoutable et grandissante actualité.

De plus en plus, il apparaît que le Congo belge va devenir une des questions épineuses de la politique internationale. Tard venus dans la course aux colonies, nos voisins d'Outre-Rhin ne se consolent pas du temps perdu par eux et entendent bien le rattraper. Ils ont, dans ce but, tout un plan de politique générale mondiale, que la *Kölnische Zeitung* développait récemment dans un magistral article, et que nous ne manquerons pas de faire connaître à nos lecteurs. L'avenir à cet égard est, avouons-le, plein de périls. »

— **L'Express de Genève :**

.....

« Cette correspondance de Bruxelles, envoyée à la *Gazette de la Croix* et à la *Deutsche Tageszeitung*, est d'un pessimisme si exagéré, si évidemment voulu, que bien des conjectures se présentent à l'esprit de ceux qui en recherchent l'explication. Toutefois, l'accueil empressé que la Presse allemande fait à ces informations est *un indice qui mérite attention*. Les milieux coloniaux allemands considèrent déjà que l'Angola est depuis quelques semaines tombée dans la zone d'influence de l'Empire. Ce sont maintenant les riches territoires du Congo belge qui vont exciter leur appétit. »

— **La Revue** (Lausanne) :

« Dans les milieux coloniaux allemands on semble résolu à entretenir dans l'opinion publique de l'Empire, un vif intérêt pour les questions de l'Afrique centrale et, en particulier, pour celle du Congo belge.

On espère, en Allemagne, que l'opération ne coûtera pas si cher et qu'à la faveur des circonstances, on s'en tirera à bien meilleur compte.»

— **L'Omnium** (Paris) :

« Les récentes déclarations faites par le ministre des colonies au sujet de la situation financière du Congo belge, la création d'un comité chargé de rechercher les meilleurs moyens de se procurer les 800 millions nécessaires, l'obligation pour la métropole de venir en aide à sa colonie, dans un moment où le pays lui-même est obligé de contracter un emprunt : toutes les menaces qui se font jour, de dépenses considérables, sans profits palpables ou rapides, tous les commentaires que ces menaces provoquent, ont produit en Belgique une impression de malaise. Et la question coloniale se pose de nouveau, tout entière, devant l'opinion. Un colonial, M. Gernaert, a porté à son comble le trouble dans les esprits, en proposant une solution radicale.

Par un retentissant article, que publie l'*Action Economique*, M. Ch. Magnette pose nettement la question :

Est-il un conseil d'administration qui consentirait à marcher à la faillite, à la ruine, sous le prétexte que la dignité des actionnaires ou participants, est intéressée à ce que, coûte que coûte, on aille jusqu'au bout, quitte à y rencontrer le fossé de la culbute finale? La Belgique a-t-elle intérêt à poursuivre son œuvre coloniale? En a-t-elle les moyens matériels? Ses capitaux étant déjà engagés dans de multiples entreprises, tant intérieures qu'internationales, possède-t-elle les ressources suffisantes pour outiller l'immense partie du continent dont elle a acquis la souveraineté?

On parle d'un milliard, continue M. Magnette. Si j'en crois des gens bien informés, ce qu'il faudra, c'est plus du double de ce chiffre. Pourrions-nous trouver une somme aussi considérable? Nous sommes un pays riche ; mais notre tempérament naturel ne peut être comparé à celui du Français sobre, économe, rangé, peu dépensier, circonspect, et qui, ne dépensant guère ses revenus et ne risquant qu'à bon escient ses capitaux, a pu devenir le banquier de l'univers. Et nos réserves non plus ne peuvent être comparées, même *mutatis mutandis*, à celles de nos voisins du Sud. Nous devons donc recourir au crédit de l'étran-

ger. Le trouverons-nous? Il est permis d'en douter. Tout au moins, on nous le fera payer fort cher. Et en supposant qu'on le trouve, la Belgique a-t-elle intérêt à engager aussi profondément, aussi définitivement, pour un pareil objet, ses ressources, son avenir, son existence, même. Est-il rien de moins assuré que l'existence de notre colonie? Voilà que le principe de l'intangibilité de notre territoire même, considéré comme un dogme jusqu'en ces derniers temps, est tenu pour absolument précaire. Voici que ceux-là mêmes qui devaient garantir notre neutralité et l'intégrité de notre sol, nous contraignent, tant ils se défont des autres et d'eux-mêmes, à assurer nous-mêmes la défense effective de ce sol.

Et cette colonie nouvelle, prétendument riche, que de plus puissants jaloussent et guignent, vous pensez qu'on va, *ad perpetuum*, nous la laisser? Vous ne pensez pas qu'elle constituera, à un moment donné, une soule admirable dans un partage international?

Je ne veux pas que les abeilles de mon pays travaillent pour les frelons.

Poser ainsi la question, c'est demander si la Belgique doit ou ne doit pas conserver le Congo, et c'est répondre par la négative. Ou les sacrifices, ou la cession. Le dilemme est tel. Et si le referendum était organisé en Belgique, on ne sait vraiment pas trop qui l'emporterait du parti colonial ou du parti cessionniste.»

N'est-il pas frappant de constater combien, en ce qui concerne le Congo Belge, il y a identité de conviction entre tous les spécialistes au courant des questions coloniales internationales, quels que soient le pays, l'opinion et la profession auxquels ils appartiennent?

C'est que pour les hommes loyaux, sincères et désintéressés qui se sont donné la peine d'approfondir un sujet matériel, il ne peut y avoir qu'une seule manière de l'apprécier, un diagnostic unique.

Tout au plus les vues peuvent-elles varier, des nuances se manifestent-elles parfois, quant à la nature ou au degré du traitement à appliquer!

Le Comité Financier

Nous avons indiqué dans « *Congophilie* », les quatre questions qu'aura à élucider le **Comité Financier** nommé, par Arrêté Royal, le 14 mars 1914.

En réalité, ce comité est chargé d'établir un programme financier, touchant la Colonie.

M. l'Avocat Général à la Cour de Cassation, **Ed. Janssens** a, avec infiniment de raison, déclaré, au sein du **Groupe d'Etudes Coloniales** :

« Les secours doivent être accordés dans la mesure des besoins de « celui qui les réclame et *des ressources de celui qui doit les donner.* »

En d'autres termes, pour porter des fruits, il faut que la mission du **Comité Financier** soit considérablement étendue.

Celui-ci devra d'abord évaluer les ressources de la Belgique, sollicitée d'*accorder des secours*, puis procéder à l'établissement d'une succession de « comptes de prévisions » annuels concernant l'état des finances belges.

Ensuite, il sera tenu d'établir, de même, des « comptes de prévisions », relatifs à la Colonie.

Enfin, il devra déterminer si, et dans quelles proportions, le contribuable belge sera capable de supporter la double aggrava-

tion de charges, qu'entraînera la majoration du budget *national* et du budget *colonial*.

« Quel travail considérable et superflu ! » s'écrieront quelques optimistes acharnés.

Il est pourtant *indispensable* que ce travail soit effectué, et ce, de façon *complète* et *certaine*, faute de quoi la Nation sera irrémédiablement entraînée, comme sa Colonie, vers le « Gouffre du déficit » et acculée à la « Catastrophe » !

Nous n'hésitons pas à déclarer que, si cet ensemble de comptes de prévisions, montrait un résultat défavorable, il y aurait lieu d'aviser.

Il est permis, *a priori*, de douter de ce que la Métropole puisse disposer, dans un avenir prochain, des ressources nécessaires pour réaliser un programme colonial considérable et onéreux, à résultats lointains et aléatoires.

C'est que la Belgique est obligée de faire face à beaucoup d'autres charges sans cesse grandissantes :

La dette dépasse cinq milliards.

La défense nationale exige d'importants sacrifices immédiats.

Le réseau ferré belge, sans compter la « Jonction », réclame des travaux urgents ; ceux qui devront être exécutés en 1914 coûteront plus de quarante millions. Pour mettre notre railway à la hauteur du développement du trafic, une « première » dépense d'un demi-milliard s'impose.

L'application des lois sociales nécessitera des concours financiers importants.

Que d'autres dépenses de toutes natures, doivent ou devraient également être effectuées !

Et puis, il n'y a pas que la Colonie.

Les Belges ont des engagements énormes en Chine, en Russie, dans la République Argentine, et des capitaux considérables immobilisés dans une foule d'entreprises étrangères, sans tenir compte de ceux absorbés, dans le pays même, par des placements

à longs termes, tels que ceux réclamés par les charbonnages de la Campine.

A ce sujet, *La Belgique Coloniale* publiait récemment :

« Et durant qu'en Chine, où la concurrence internationale est féroce, la Belgique, qui n'occupe là-bas qu'une place dérisoire, jette à pleines poignées, son or et son énergie, elle se désintéresse du grandiose Empire africain qui lui appartient. »

— On fait état de ce que la valeur des titres étrangers, actuellement en Belgique, atteindrait six milliards et demi. Or, il appert que près des deux tiers de ces titres appartiennent à des étrangers et ne sont ici qu'en dépôt.

— Nous avons signalé que les travaux du **Groupe d'Etudes Coloniales** ont abouti notamment à cette question :

« Dûment avertie et *exactement documentée*, quant au présent et aux *prévisions*, la Belgique décidera-t-elle, oui ou non, d'intervenir? »

D'autre part, nous écrivions dans « **Congophilie** » :

« Du moment où la Belgique entend, ce qui est logique, créer de toutes pièces, l'outillage économique formidable que réclame impérieusement la mise à fruit de ces territoires énormes, il devient indispensable de se demander si les charges nouvelles ne seront pas écrasantes pour *la poignée* de contribuables appelés à les supporter. »

— Le travail du **Comité Financier** devra, pour être fructueux, s'effectuer comme suit :

1^o Sa première tâche consistera dans l'établissement d'un Programme colonial « complet » qui comportera l'énumération et l'évaluation des mesures à prendre et des travaux à exécuter, concernant chacune des subdivisions de l'activité coloniale.

Il devra s'assurer le concours de spécialistes de réelle valeur pratique, pour vérifier, compléter ou modifier, les projets relatifs à chaque branche ;

2° Le **Comité Financier** établira, aussi approximativement que possible, l'évaluation des bénéfiques qu'il y a lieu d'attendre de l'exécution totale de ce programme ;

3° Il se livrera, ensuite, à un travail « préparatoire » consistant à fixer la succession chronologique rationnelle selon laquelle il serait désirable de réaliser les différents postes de l'ensemble ainsi élaboré.

Toutefois ces « moments opportuns » ne seront, ici, mentionnés qu'à titre essentiellement « provisoire » et sous forme de « desiderata » ;

4° Les époques auxquelles seront encaissés, de façon effective, les bénéfiques de diverses natures, présagés, devront également être prédéterminées avec la plus grande approximation.

Le programme colonial « complet » scrupuleusement établi conformément à ces indications sommaires, servira de *base solide* aux études subséquentes ;

— Le **Comité Financier**, abordant un ordre d'idées tout différent, procèdera alors aux déterminations suivantes :

5° Il dressera une succession de « comptes de prévisions » *concernant exclusivement la Belgique*.

Chacun de ces « comptes de prévisions », outre qu'il comportera, d'une part, l'évaluation, aussi exacte que possible, des recettes escomptées, et, d'autre part, celle des dépenses, probables, mentionnera la nature des voies et moyens proposés pour faire face aux malis expectés ;

6° Les époques auxquelles s'effectueront respectivement les rentrées et les sorties, devront être déterminées avec le plus grand soin, pour permettre de se rendre compte de ce que sera la situation, à chaque moment ;

7° La question des voies et moyens devra alors être examinée à ce point de vue *capital* qui consiste à se rendre compte des

charges nouvelles dont ces « nécessités » frapperont le contribuable belge « moyen ».

On prendra le soin, à l'occasion de cette évaluation qui s'impose, de ne pas diviser le montant de l'impôt annuel nouveau, par le nombre d'habitants, *ce qui est absolument erroné* ; mais bien par la moyenne des chefs de famille, de ceux qui, en réalité, supportent directement la majeure partie de l'impôt.

— En possession, désormais, d'un tableau montrant quelles seront, pendant une certaine succession d'années, les sacrifices que les Belges devront s'imposer pour assurer le développement normal de la Mère-Patrie, le **Comité Financier** poursuivra sa tâche ;

8° Il reprendra, à ce moment, les déductions du Programme colonial « complet » primitivement établi par ses soins.

Il abordera la détermination *extrêmement délicate*, du « coefficient d'élasticité » du contribuable belge. C'est-à-dire qu'il évaluera, avec toute la précision désirable, le « maximum de charge » qu'il est possible de faire subir au contribuable belge, avant d'en amener la « rupture » !

Toute cette question revient, en réalité, à la solution d'un problème d'*économie industrielle et commerciale*, ainsi qu'un grand journal gantois le faisait, récemment, observer, avec beaucoup de raison.

Pour apprécier quelle est la surcharge contributive maxima qu'il est possible de faire subir, sans trop de danger, à nos concitoyens, il faudra nécessairement tenir compte de l'influence de cette surcharge sur les prix de revient de toute la production nationale.

La Belgique pourrait-elle, sous un tel régime, continuer à être un pays d'exportation, ce qui est indispensable non seulement à sa prospérité, mais même à son existence, ou bien l'élévation fatale de ses prix de revient, par l'accroissement excessif

des impôts, ne ruinera-t-elle point son industrie, son commerce et la situation financière de ses habitants?

L'élucidation de cette angoissante question de la détermination mathématique du « coefficient d'élasticité » du contribuable belge, est d'importance toute primordiale, et le vrai patriotisme, non point celui, hélas ! trop pratiqué, du « Primo mihi », mais bien celui qui n'envisage que l'intérêt de la collectivité, exige impérieusement qu'elle soit sagement réalisée.

Par conséquent, en tenant compte, du « coefficient moyen d'élasticité contributive » du Belge, le **Comité Financier**, reprenant les déductions de son Programme colonial « complet » primitif, déterminera le montant contributif « **colonial** » qu'il sera possible d'ajouter, année par année, à la charge contributive « **nationale** », tout en évitant qu'à un moment quelconque, ce « coefficient d'élasticité » ne soit dépassé, d'où résulterait l'inéluctable catastrophe !

— Les charges coloniales maxima, ainsi déterminées pour chaque année, le **Comité Financier** établira définitivement la succession chronologique rationnelle suivant laquelle il sera possible de réaliser, sans risques graves, les différents postes du programme colonial élaboré dans son ensemble. En d'autres termes, en se basant sur la capacité contributive réelle de la Belgique, le **Comité Financier** pourra fixer logiquement l'« épaisseur des tranches » annuelles des charges coloniales.

Cette détermination étant effectuée, il sera procédé à l'établissement d'une succession de « comptes de prévisions » coloniaux qui viendront s'encadrer exactement dans les « possibilités » nationales.

Il devra être tenu compte d'une certaine marge, assurant constamment un encaisse suffisant, même dans l'éventualité où la perception des impôts, ou toute autre cause possible, vien-

drait à modifier l'état des réserves. On évitera, en procédant de la sorte, les conditions onéreuses des emprunts précipités contractés *in extremis* !

Désormais on ne vivra plus *au jour le jour* !

Tel est le programme auquel il est *indispensable que se conforme* le **Comité Financier**, s'il veut mener à bien la haute mission dont il est investi et s'il n'a réellement en vue que le seul intérêt de la Nation.

Ainsi accomplie, cette tâche pourrait servir de salubre exemple à la Belgique, par l'extension de son application inédite, aux Finances nationales.

* * *

Il faut qu'elle prenne fin, et ce sans tarder, l'ère néfaste des aventures financières !

Il est indispensable que les responsabilités soient établies et que des *sanctions tangibles* interviennent.

Nous n'avons que faire de sphinx mystérieux et impénétrables qui imposent et en imposent.

Foin de certains fantoches venant esquisser une pirouette, sur de trop nombreuses scènes nationales, où ils voudraient jouer les premiers rôles ; puis s'esquivent, ne laissant, après eux, qu'imbroglios, contradictions et incohérences..., si non pis !

— A l'occasion de la constitution d'une société, fût-elle de minime importance, l'on exige un programme financier détaillé prévoyant l'emploi des fonds, évaluant sincèrement les bénéfices probables et déterminant leur répartition.

Par contre, lorsqu'il s'agit d'une entreprise nationale *formidable*, dont les conséquences financières *énormes* s'aggravent singulièrement de considérations *incalculables*, le Pays tolère que l'on coure, avec une aventureuse et criminelle désinvolture,

sans plan arrêté, sans compte de prévisions, au devant d'un fatal cataclisme.

Dans le premier cas, la moindre faute, voire une inadvertance, amène l'intervention du Parquet, entraîne la flétrissure, et, souvent, conduit à la Correctionnelle ; dans le second, ce sont, pour les coupables, l'impunité assurée, la considération « la plus distinguée » et la prébende viagère.

Cependant, dans le premier cas, seuls sont préjudiciés de peu intéressants spéculateurs, risquant leur superflu ; tandis hélas ! que dans le second, ce sont toutes les classes sociales auxquelles est infligé, bon gré, mal gré, l'apurement des inconséquences commises.

Et l'on oublie trop que ces classes comprennent les laborieux, les déshérités, les orphelins et les veuves !

Conclusions

Après que le **Comité Financier** nommé, par Arrêté Royal, le 14 mars 1914, aurait accompli *intégralement* sa mission, la Belgique serait à même, *pour la première fois*, d'apprécier saine-ment sa propre capacité, ou son incapacité, à faire fructifier les vastes étendues territoriales dont elle avait, sans contrôle, accepté l'annexion.

Nous le répétons délibérément : « Le patriotisme belge exigeait que l'annexion du Congo se fit ! »

Mais qui oserait prétendre que, le geste spontané, accompli, avec une confiance aveugle, en un moment où les hésitations n'étaient guère permises, dût indéfiniment engager la Nation, sur une pente fatale, vers d'insondables précipices ?

Les conclusions du **Comité Financier**, à la condition d'être justifiées, complètes et sincères, diront si, et dans quelle mesure, l'intervention de la Métropole doit se manifester. Éventuellement, elles diront aussi, sous la responsabilité de ses membres, ce que seront les bénéfiques qu'il y a lieu d'attendre des sacrifices à s'imposer.

Jusqu'au moment où ces conclusions seront connues, l'expectative est de commande.

La détermination du degré de capacité colonisatrice, financière, de la Belgique, sous la réserve de l'immutabilité des bases de

cette détermination, indiquera jusqu'à quel point il y aurait lieu d'envisager l'éventualité de « l'achat par l'Allemagne, à la Belgique, d'accord avec les autres Grandes Puissances, d'une bande située dans le Nord du Congo et représentant approximativement un quart de son étendue actuelle. »

Il est superflu de mentionner que la Belgique n'aurait à envisager semblable éventualité, que dans la seule hypothèse où l'Allemagne, ayant obtenu l'acquiescement, de principe, des autres Grandes Puissances intéressées, solliciterait une « conversation » à ce sujet.

L'Allemagne, pour autant qu'elle le désire, réaliserait aisément l'accord des Puissances sur cette question, non seulement à cause de multiples et importantes raisons dont certaines sont exposées dans « *Congophilie* », mais encore parce que la politique des « compensations » donne lieu, pour le moment, entre elles, à d'actifs échanges de vues.

Si donc l'Allemagne s'abstenait de « causer » avec la Belgique, c'est uniquement parce qu'en parfaite connaissance de cause, elle serait convaincue que, tout au moins, cette partie du territoire africain, redoutable tonneau des Danaïdes, ne mériterait pas, au point de vue économique, qu'on lui consacrat, sans compter, des trésors d'énergie, de capitaux et d'abnégation.

L'attitude de l'Allemagne constituera, quoiqu'il adienne, une précieuse indication pour la Belgique, car l'Est africain et le Kamerun sont précisément situés à la même latitude que les territoires dont l'acquisition serait éventuellement sollicitée, et possèdent, avec ceux-ci, de nombreuses analogies.

L'Allemagne, grâce à l'expérience qu'elle a acquise par l'exploitation intensive de ses deux colonies équatoriales, est mieux à même que tout autre, de juger ce que la zone Nord du Congo est susceptible de produire, *placée dans des conditions normales de fructification.*

Que conclure du fait que l'Allemagne qui dispose de la puis-

sance, de l'autorité, de l'indépendance, de l'expérience, des concours et des capitaux qui nous ont fait défaut, n'envisagerait pas l'utilité de « causer » à ce sujet?

Il est avéré, et il se confirme de plus en plus, que l'Allemagne désire ardemment créer un grand Empire africain, indispensable à sa formidable expansion industrielle et commerciale, ainsi qu'à l'émigration d'une population surabondante.

Toutes choses égales d'ailleurs, il faut loyalement reconnaître qu'il est permis, à une grande Nation de soixante-dix millions d'habitants, d'avoir, tout en respectant le principe, théoriquement inviolable, de la propriété, des vues plus étendues qu'un petit pays, digne de toutes les louanges, mais dont l'exiguïté « physique » limite forcément les appétits et les ambitions !

« Si », comme l'imprimait, tout récemment, la **Gazette de Cologne**, « l'Empire Allemand cherchait ailleurs une augmentation de ses possessions d'outre-mer, le Congo exigeant des sacrifices d'argent, *trop lourds* », il faudrait déduire de cette indication, qu'*a fortiori*, une circonspection extrême s'impose à la Belgique.

Si, par contre, l'Allemagne exprimait le désir d'une « conversation » avec la Belgique, touchant la question africaine, le Pays, édifié par les conclusions tangibles du **Comité Financier**, déciderait, en complète indépendance d'appréciation, s'il y a lieu, ou non, de « causer » !

Remémorons-nous utilement, ainsi que le rappelait, il y a peu de jours, un grand journal anversoïis, la tempête de chauvinisme, que déchaîna, en France, le projet de céder à l'Allemagne, une partie du Congo français, à l'occasion des négociations marocaines.

Et cependant l'accord fut voté par la Chambre et par le Sénat français, les territoires furent cédés et, comme l'on dit au Palais, l'affaire est entendue.

Cela date d'hier !

N'exagérons donc rien. Nous ne sommes ni la France, ni l'Allemagne, et gardons-nous d'élever des prétentions démesurées qui, de leur part déjà, eussent été déplacées.

Et puisqu'en commençant cette étude, nous avons parlé de grenouilles, songeons à celle à laquelle, pour avoir voulu s'enfler démesurément, il... arriva malheur !

— Rien n'est plus dangereux qu'une sentimentalité spontanée résultant d'impressions fugaces, inconsidérées, dépourvues de toute base positive.

Il n'est pas un seul « congolâtre » qui, en dehors de suggestions d'intérêt personnel, serait capable, *aujourd'hui*, après trente années d'exploitation, de démontrer, par des chiffres, ou même par des arguments moraux certains, quels sont les avantages réels que la Belgique retirera de son essai de colonisation.

Attendons, par conséquent, avec confiance et avec sagesse, les déductions, que nous souhaitons solidement étayées et définitives, du **Comité Financier**, avant d'émettre une opinion, à laquelle, fatalement, tout fondement ferait défaut.

— Redoutons les « Brabançonnes » *tintamaresques* qui ne retentissent que lorsqu'il s'agit de « passer à la caisse des versements à fonds perdus ».

Elles font mal, et leurs accents discords vibrent douloureusement au fond du cœur !

Les airs nationaux, aux douces évocations patriales, ainsi dénaturés et dévoyés de leur sublime mission, deviennent de pénibles exécutions hypocrites, telles les assourdissantes cacophonies que les charlatans excitent au paroxysme, tandis qu'ils opèrent l'extraction de molaires récalcitrantes. Parfois aussi, elles font songer, ces tristes « brabançonnes de commande », aux hymnes atroces qui éperdument couvraient les clameurs et les plaintes, pendant que, lentement, le *Titanic* sombrait !

Les Nations qui marchent en tête de l'humanité, celles qui indiquent au monde la voie du progrès, ont adopté le principe de traiter franchement, au grand jour, toutes les questions importantes qui surgissent au cours de leur existence.

Les solutions ouvertement préparées et librement analysées, sont seules durables et productives.

La Belgique eût été coupable de permettre que la grave question coloniale qui risque de la compromettre elle-même, fût, plus longtemps, entourée de mystère et de... malentendus (?)

La courageuse et loyale initiative du **Groupe d'Etudes Coloniales**, a hardiment forcé la consigne qui était de... ronfler, et inauguré l'ère des controverses à découvert.

En exposant sincèrement les situations, dans toute leur réalité, l'on évite qu'elles ne soient exagérées ou travesties sciemment.

L'intérêt immédiat de la Belgique exigeait que toutes les circonstances de la cause, fussent analysées dans leur absolue plénitude.

Ce qui est réalisable pour certains, peut ne pas l'être pour d'autres. Des considérations de capacité matérielle, d'indépendance, d'opportunité, comme aussi des événements latéraux d'ordres divers, peuvent faire que ce qui convient à l'un, ne convienne pas à l'autre.

S'il n'en était pas ainsi, il ne s'effectuerait plus de transactions ; Dieu sait cependant s'il s'en réalise quotidiennement d'innombrables, dans tous les domaines, et, fréquemment, de gré ou de force, entre les « Grands de la Terre. »

Une conséquence redoutable, d'une incapacité, éventuellement constatée, de la Belgique, à la mise à fruit des territoires africains dont elle a la charge, serait un conflit entre la France et l'Allemagne, duquel les Belges subiraient infailliblement le contre-coup.

Le 10 mai 1914, un important organe de la Presse belge imprimait :

« Ne pouvons-nous plus protester contre le procédé qui consiste à remettre, à un Comité de financiers *directement intéressés*, le soin de nous fixer le montant des capitaux qu'il nous faudra engager au Congo, et de nous en indiquer la répartition? »

Nous ne partageons aucunement ces craintes éphémères et, tout au contraire, nous déclarons hautement que l'absolu désintéressement des personnalités constituant le **Comité Financier**, ne saurait être mis en doute un seul instant.

En effet, on ne peut envisager sérieusement un aboutissement à des conclusions « *intéressées* », car de telles conclusions auraient fatalement pour résultat de créer « deux catégories de victimes » également pitoyables : les infortunés contribuables saignés aux quatre veines, sans profit pour la Nation, et les naïfs, piriformes, qui, dupes d'un impressionnant mouvement d'enthousiasme... « à la hausse! », ne tarderaient pas à regretter amèrement leur crédulité.

Nous le répétons, le désintéressement des membres du **Comité Financier** est certainement absolu.

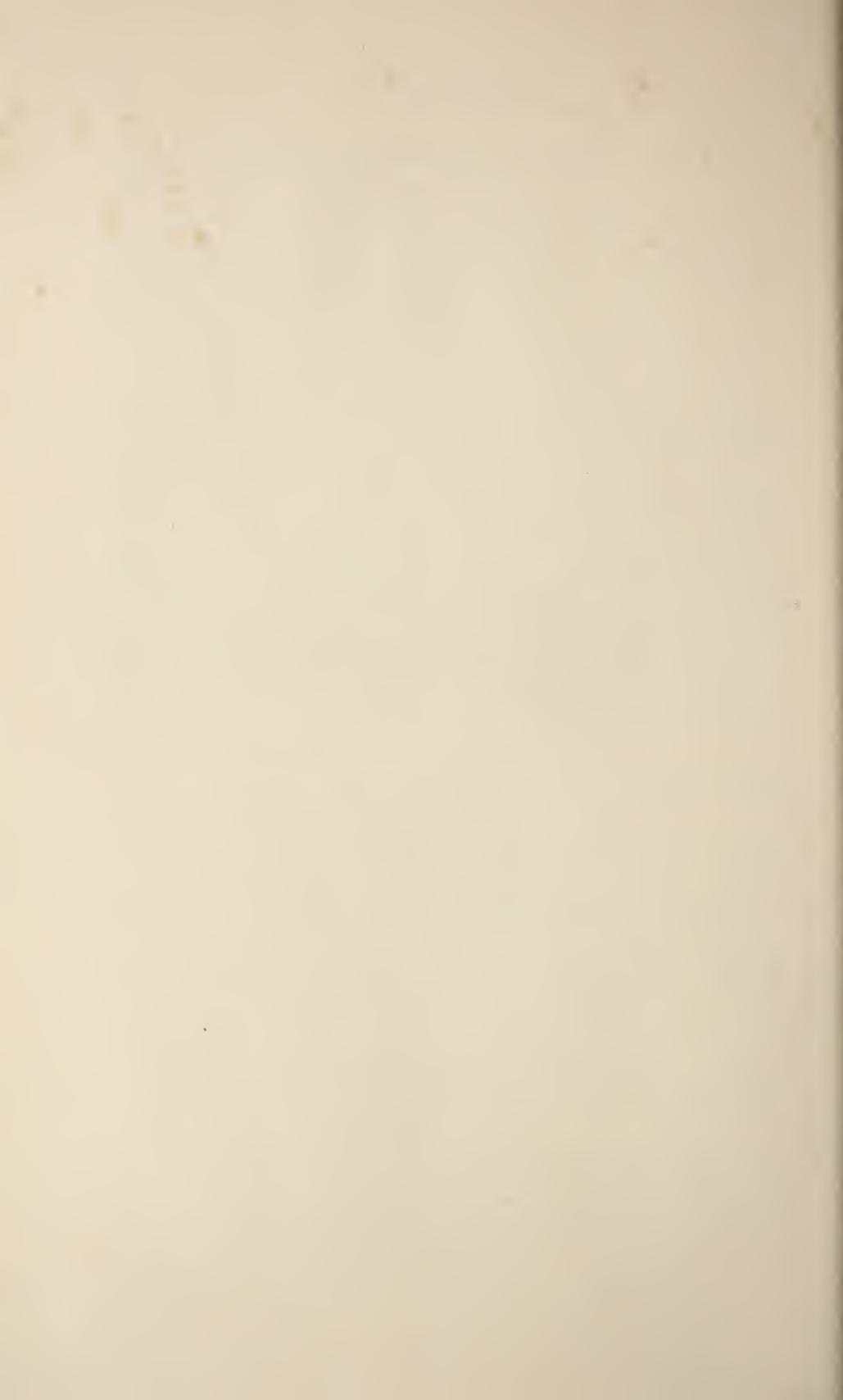
Conscients des responsabilités *lourdes* qu'ils assument envers la Mère-Patrie, c'est en complète indépendance qu'ils formuleront les conclusions dont ils savent la portée considérable.

La dignité des personnalités qui constituent le **Comité Financier**, est un sûr garant de ce que l'intervention de celui-ci, ne sera point toute de façade, ni ne se bornera à un examen superficiel et hâtif, non plus qu'au complaisant et coupable entérinement d'un « bloc enfariné » élucubré dans les catacombes arcaniques de certain Ministère.

Semblable hypothèse est inadmissible, car, si, par impossible, elle se réalisait, la déconsidération des membres du **Comité Financier**, et la faillite, sans concordat préventif, de la question coloniale Belge, lui seraient consécutives.

Si l'étude « intégrale » du **Comité Financier** aboutissait à cette constatation formelle que, sans dépasser imprudemment le « coefficient d'élasticité » du contribuable Belge, la Métropole serait réellement en état de fournir à sa Colonie, en temps voulu, les *énormes mises de fonds* qui lui sont nécessaires, la Législature aurait, en dernier ressort, dans cette éventualité, à se prononcer quant à l'intervention financière de la Belgique.

Mais, alors que le Pays, ayant consenti à adopter un programme estimé réalisable, comportant le sacrifice probable de plusieurs milliards, se serait délibérément engagé à fond dans la création d'un immense Empire africain, la Nation, dûment avertie, assumerait, elle-même, des responsabilités. Cette fois, sa dignité, comme son amour-propre, exigeraient qu'elle poussât jusqu'au bout, l'exécution de la tâche acceptée, désormais, en complète connaissance de cause, et ce, nous n'hésitons pas à le proclamer, dût-elle succomber héroïquement dans une lutte inégale !



DES PRESSES D'OSCAR LAMBERTY

ÉDITEUR

70, RUE VEYDT (QUARTIER LOUISE)

BRUXELLES



Prix : 1 franc